

CAMPING MUNICIPAL\*\*\*

*Le Renom*

ENTRÉE



Bulletin  
d'informations  
municipales

Juillet 2023

n° 33



Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

**Nous sommes à mi-mandat et il est opportun de faire un point** même si ces bulletins municipaux semestriels donnent un rendu assez exhaustif de la vie et de l'action municipales.

Les 3 années écoulées ont été marquées principalement par le COVID, les conflits (plus particulièrement Russo-Ukrainien) avec les conséquences que l'on connaît : une reprise de l'inflation et un climat social d'instabilité sans compter les conséquences liées au changement climatique (sécheresse, canicule...). Ces situations ne sont pas sans impact dans la vie quotidienne, chacun le constate. Il en est de même dans le cadre d'une gestion municipale avec notamment, la suppression de la taxe d'habitation qui était un des leviers principaux d'ajustement de nos recettes locales.

Cependant, malgré ce contexte, nous avons mené une politique ambitieuse d'investissements sans augmenter nos taux d'imposition grâce à une gestion rigoureuse de nos dépenses, une remise en cause de nos fonctionnements et habitudes.

Cela se traduit par une réduction de nos consommations en général et particulièrement en eau et en énergie. La dette municipale est redevenue acceptable avec une diminution de nos annuités de 35% entre 2017 et 2023. Cette situation nous permet d'envisager l'avenir plus sereinement.

Bien sûr, tout n'est pas idyllique et la non ouverture de la piscine, en cette période estivale, en est l'exemple le plus marquant. Je le redis, l'infrastructure est obsolète et nécessite des investissements considérables et réfléchis. Suite au diagnostic technique réalisé durant la première partie du mandat, une étude de faisabilité sera réalisée cette année afin de nous donner les éléments objectifs de décision sur l'avenir de cet équipement.

Comme je l'ai évoqué précédemment, nous avons conduit un programme d'investissements conséquents d'amélioration des services essentiels au quotidien (maison médicale, micro crèche, réaménagement du parc municipal), des conditions de circulation (Réfections de la rue du 12 juin 1944, route de Péroux, Hameau de Chassin...), de préservation du patrimoine (réfection de la verrière et des peintures du Centre Saint Martin) et de développement durable.

**L'action municipale au cours de ces 3 années, c'est :**

- **une politique engagée en matière d'environnement :** engazonnement du cimetière, politique zéro phyto, plantations de fleurs et végétaux moins consommateurs d'eaux, maîtrise de l'énergie ;
- **une politique d'action sociale avérée** (animation dynamique de la résidence autonomie Le Triolet, mise à disposition d'espaces associatifs...);



- **une communication en pleine évolution** avec les outils mis à votre disposition (panneaux lumineux, page facebook, panneau pocket) et une reconstruction en cours du site internet ;

- La continuité de la résorption d'un déficit cumulé du camping ainsi qu'une réflexion prospective liée à son développement sur le territoire.

Le budget 2023 voté le 4 avril dernier reflète mes propos et témoigne d'une continuité dans notre démarche avec des coûts de fonctionnement prévus en deçà de l'inflation et un programme d'investissements axé principalement sur la voirie avec l'aménagement de l'avenue des sports, le développement durable et les économies d'énergies. Il préfigure les orientations et les projets de demain complété par une finalisation des études pour la construction d'une nouvelle médiathèque et de l'aménagement de notre centre village dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain. On peut aussi intégrer dans ces réflexions une politique bâtiment (par exemple gendarmerie, maison pour nos anciens, ... ) ou d'entretien des ponts.

En tout état de cause, nous sommes dans une société en pleine mutation. Il est nécessaire de s'adapter et d'accepter des remises en cause. Au-delà de leur conception et du financement, tous les projets devront plus que jamais intégrer les règles nouvelles d'urbanisme issues de la Loi climat et Résilience, traduites dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal imposant une rationalisation de la consommation foncière. Nous nous employons également à optimiser les solutions visant à préserver nos ressources naturelles et énergétiques. Nous invitons chacun à cette prise de conscience et à agir individuellement dans son quotidien.

Aux dires de nombreux visiteurs, nous vivons dans un beau village dynamique et je suis très flatté de l'entendre. Je remercie tous ceux qui apportent leur contribution à ce dynamisme et à l'attractivité de Vonnas.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été.

**Alain Givord,**  
Maire de Vonnas

## Contact



86, rue du  
Docteur Perret  
01540 VONNAS



04 74 50 02 48



mairie@vonnas.com



www.vonnas.com

**Directeur de la publication :**  
Alain Givord

**Ont contribué à ce numéro :**  
Françoise Berthoud, Nathalie Duclos, Alain  
Givord, Jean-Louis Givord, Michèle Laurent,  
Claude Rabuel, Baptiste Lavigne.

**Crédits photographiques/Illustrations :**  
Mairie de Vonnas,

**Impression :**  
Imprimerie Multitude,  
1 700 exemplaires

**Dépôt légal :**  
Juillet 2023



## Horaires mairie

### Ouverture au public sans RDV :

Lundi / Mardi / Jeudi	8 h30 - 12 h15	
Mercredi	8 h30 - 12 h15	13 h30 - 17 h
Vendredi		13 h45 - 16 h



## Horaires médiathèque

### Ouverture :

Mercredi	9 h - 11 h	15 h - 18 h
Jeudi	10 h - 12 h	
Samedi	10 h - 12 h	

Vacances scolaires : fermeture le jeudi



## Maison France services

### Le service gratuit d'aide en Informatique

#### A Vonnas :

Lundi	8 h30 - 12 h30	13 h30 - 17 h30
Mardi		14 h - 17 h
Mercredi	8 h30 - 12 h30	

#### A Pont-de-Veyle :

Mardi	8 h30 - 12 h30	
Jeudi	9 h - 12 h30	14 h - 18 h
Vendredi	8 h30 - 12 h30	



## 114

un numéro d'urgence au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre

### Erratum bulletin de janvier 2023 :

L'adresse de Monsieur Florian RICOL (Travaux paysagers) est : florianricol92@gmail.com



# Personnel

## Agents des Services Techniques



**Départ à la retraite de Jean-François GRAND**  
le 1<sup>er</sup> avril 2023.

Nommé stagiaire en 2007 au grade d'adjoint technique territorial, il a été titularisé en 2008 et en 2018, il a été promu au grade d'adjoint technique territorial principal 2<sup>e</sup> classe.

Nous lui souhaitons une belle et longue retraite.

**Arrivée de Sébastien DESIRAT**  
au 1<sup>er</sup> avril 2023

Arrivant de la commune de Vandeins, il remplace Jean François GRAND, en tant qu'Adjoint technique territorial principal 2<sup>e</sup> classe.





# Focus sur les comptes admin

## En fonctionnement :

- Total dépenses 2 822 297€
- Total recettes 3 560 095€

Soit un résultat positif de 737 798 €

Ces résultats sont conformes pour l'essentiel au budget prévu. A noter que le retour à l'équilibre sur la section investissement par rapport à 2021 a été réalisé et consolidé par un emprunt au vu des taux très attractifs du marché permettant ainsi de consolider notre trésorerie.

## En investissement :

- Total dépenses 1 116 506,89 €
- Total recettes 1 106 675,57€

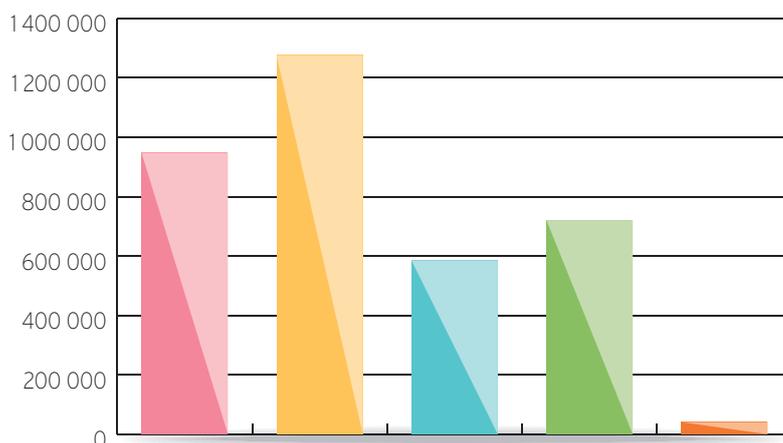
Soit un résultat de - 9 831,32 €

Toutes les opérations prévues ont été soit réalisées, soit engagées.



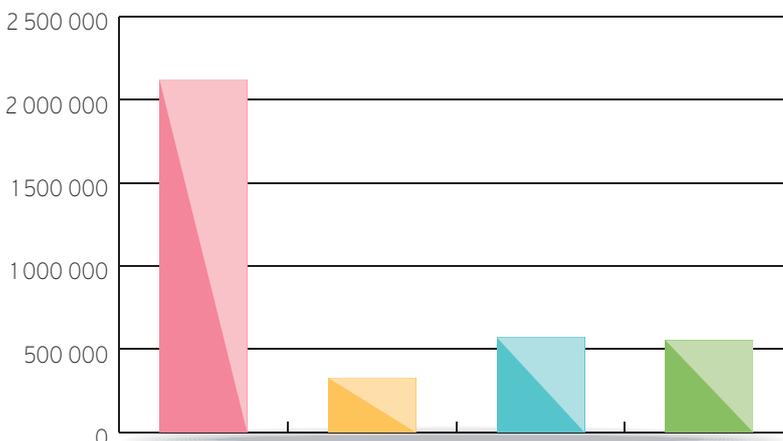
## Fonctionnement Dépenses

Charges de fonctionnement	947 600
Charges de personnel	1 276 300
Auto-financement	585 528
Charges Financières	721 014
Impôts	40 650



## Fonctionnement Recettes

Recettes fiscales	2 121 458
Produits exploitation	326 800
Résultat N-1	570 392
Dotations	552 442



# Stratégies 2022 de la commune

## Le budget 2023

Les éléments à connaître et pris en compte :

- L'incertitude des coûts de l'énergie (estimation d'une évolution de l'ordre de 50 000 € par rapport à 2022) ;
- Une inflation estimée aux alentours de 8%.

Malgré cela, en **fonctionnement**, un budget en dépenses maîtrisé avec une évolution prévue inférieure à 6 % pour une stabilité des recettes ; en **investissement**, un budget ambitieux avec comme principales opérations prévues :

- Le réaménagement de l'avenue des sports ;
- Une action directe sur les opérations liées aux économies

d'énergie notamment pour l'éclairage public (passage en leds, régulation de l'éclairage) ou sur nos bâtiments communaux) ;

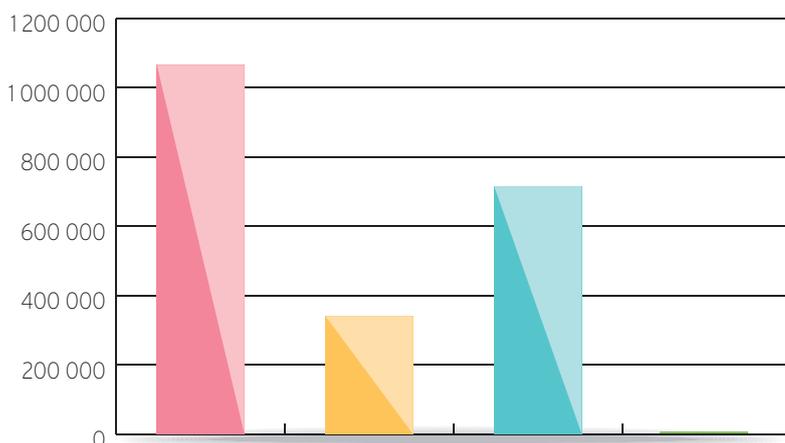
- L'équipement informatique à l'école ;
- Les premières étapes du projet médiathèque.

**Ces budgets ont été votés le 4 avril 2023, sans augmentation de la fiscalité.**



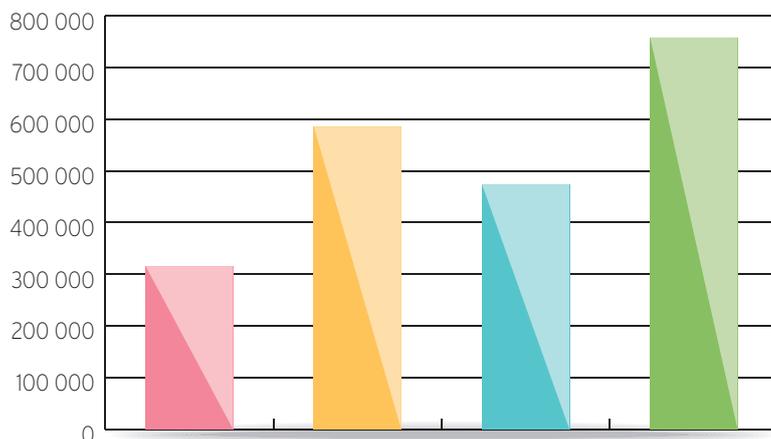
## Investissement Dépenses

Travaux	1 066 323
Remboursement d'Emprunts	341 000
Autres dépenses	716 179
Résultat N-1	9 831



## Investissement Recettes

Emprunts	315 627
Auto-financements	585 528
Amortissement/cession	474 066
Autres recettes	758 113





# Travaux

## Le centre St Martin rénové vous accueille

Débutés fin 2022, les travaux de réhabilitation de la verrière du Centre Saint Martin sont achevés depuis la mi-mars.

### En quoi consistaient ces travaux ?

Depuis de nombreuses années, cette structure datant des années 90, n'était plus étanche et sa rénovation ne pouvait plus attendre, au risque de mettre en péril les peintures du chœur de l'édifice.

Confiée à l'architecte vonnassien

François Baude, la structure métallique a été consolidée, les vitrages remplacés et une isolation conséquente sous la toiture en zinc permettra à terme des économies de chauffage non négligeables.

Lors de cette opération le revêtement de sol a été complètement refait.

Le montant total des travaux s'élève à 82 325.27 euros TTC financés par des aides de l'Etat et du Conseil départemental à hauteur de 33 851 euros.



### Que reste-t-il à faire ?

Le bâtiment étant désormais étanche, place à la réfection des peintures murales du chœur de cette ancienne église romane. Bien que budgétée sur 2023, l'intervention de la restauratrice se fera début 2024, victime de son succès au regard de ses compétences. Une nouvelle signalétique sera réalisée très prochainement.

## L'aménagement de l'Avenue des Sports



Après l'aménagement sécuritaire du hameau de Chassin en 2022, 2023 verra la réalisation de l'aménagement de l'Avenue des Sports : un projet d'agglomération et d'entrée de village élaboré en concertation avec les services départementaux.

### Pourquoi cette entrée de village ?

Avant de se lancer sur cet aménagement, nous avons effectué des comptages qui ont confirmé, si besoin était, un fort trafic de poids lourds et d'engins agricoles, mais également une vitesse excessive de certains usagers. Une voie sécurisée est une voie apaisée et moins bruyante pour les riverains.

### Quels travaux vont être engagés ?

L'aménagement concerne le tronçon allant de l'entrée du village, de l'intersection de la RD et de la route communale en direction de Sulignat jusqu'à l'intersection avec la rue de Verdemont.

Pour ralentir la vitesse des véhicules à ces deux extrémités, deux tapis surélevés seront réalisés, les trottoirs existants seront démolis et refaits avec un revêtement en sable stabilisé « renforcé » afin de les rendre perméables à l'eau.

Sur le côté droit, en direction de Biziat, un cheminement piétons sera réalisé à partir du pont sur le Renon jusqu'à

la jonction avec la rue de Verdemont : un aménagement qui sécurisera les déplacements quotidiens des collégiens jusqu'au gymnase.

Dans le prolongement de l'intersection de la rue de Verdemont jusqu'au chemin des Lilas, un cheminement « doux » piste cyclable sera réalisé avec un revêtement perméable, en anticipation de l'arrivée de la « voie Veyla » sur notre commune. A noter que la bande de roulement sera refaite et financée par le département.

Ce projet porté par la commission municipale voirie-circulation a été présenté à l'ensemble des riverains de l'Avenue des Sports, lors d'une réunion où chacun a pu s'exprimer.

### Quel est le montant des travaux ?

Nous avons budgétisé en investissement la somme de 564 661.26 euros, sur laquelle nous avons une subvention de 76 692 euros du département et d'autres financements sont attendus... Le reste à charge sera autofinancé par la commune.

## Economie d'énergie

Lors du vote du budget du 4 avril, la commune a validé un vaste programme d'économie et de maîtrise de l'énergie concernant les bâtiments de l'École Narcisse Devaux, l'espace des associations, la Salle des fêtes, la résidence Autonomie et le patrimoine d'éclairage public.

### Remplacement des luminaires fluorescents par des LED dans les bâtiments :

Ce programme consiste à remplacer les tubes fluorescents par des LED. Ils fournissent un éclairage fiable, ne scintillent pas et ne produisent pas de bruit. Ils ont une durée de vie qui peut être cinq fois supérieure à celle d'un tube fluorescent et leur consommation d'énergie est environ 60 % inférieure.

L'éclairage aussi est amélioré et ce dispositif est donc tout naturellement plébiscité dans les salles de classes. Une vraie révolution pour les élèves !

### Etude pour le changement de la chaudière gaz à l'espace des associations et installation d'énergie renouvelables :

La chaudière de l'espace des associations est vieillissante et utilise une énergie fossile. La municipalité a décidé de mener une étude pour son remplacement consistant à utiliser une solution de Pompe à Chaleur couplée à des panneaux photovoltaïques en autoconsommation. L'évolution de la réglementation, favorable à la mise en place de tel dispositif nous permettra également de revendre le surplus d'énergie non consommé par la Pompe à chaleur notamment lors de la saison estivale.

### Poursuite de l'extinction et du relamping de l'éclairage public :

Les secteurs concernés par l'extinction : Verdemont, les impasses du Pré Chapeland, du moulin et de l'Herbapierre, Marmont, parking nord de



l'école et bief Châtelet, rue Antoine Manigand, rue Henri Dunant, une partie de la route de Luponnas, l'avenue de la gare.

Les secteurs concernés par le relamping (changement des Sodium Haute Pression par des LED) : Avenue des sports.

### Remplacement des radiateurs convectifs :

Certaines parties de la résidence du Triolet sont équipées de radiateurs électriques particulièrement énergivores avec des dépenses importantes. En ce sens, la commune va remplacer les radiateurs de la salle de rencontres par un split raccordé sur la Pompe à Chaleur.

## Habitat



## Aides à l'amélioration de l'habitat : Vous accompagner dans la rénovation de votre logement

La Commune de Vonnas s'est engagée dans l'ambitieux dispositif « Petites Villes de Demain » avec pour objectif, par l'action de plusieurs leviers, d'assurer pour Vonnas la pérennité et le développement d'un centre-bourg attractif.

Sous l'impulsion de la Communauté de communes de la Veyle et en partenariat avec le Département de l'Ain, des études ont été lancées pour mettre en place des actions de revitalisation du centre-bourg. Cette volonté se traduit par des projets d'amélioration des espaces publics, et des aides qui permettront aux habitants de rénover leur logement.

Pour cela, un programme sera mis en place à l'été 2023 intitulé Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine. Il s'agit de conseiller et d'accompagner financièrement, les propriétaires qui

souhaitent faire des travaux. Les objectifs de ces opérations sont d'apporter un soutien à la rénovation des logements anciens (énergie, rénovation des façades) et à la résorption de la vacance.

Un interlocuteur sera très prochainement désigné afin d'accompagner les habitants. Vous pourrez ainsi être mis en lien pour obtenir des informations très concrètes et être conseillés en matière de travaux de rénovation. Vous pourrez également être aidés à la constitution des dossiers de demande de subvention en fonction de la situation et des revenus du demandeur.

Ces aides sont issues de l'État (l'ANAH) et du Département aux-

quelles s'ajoutent une participation forte sur 5 ans de la Commune à hauteur de 177 375 € et de la Communauté de communes de la Veyle avec plus de 430 000 €. Cet engagement des collectivités devrait permettre d'initier une vingtaine de rénovations par an dans la commune durant les cinq prochaines années.

Toutes les informations seront disponibles dès la mise en place du service sur les sites internet de la Commune et de la Communauté de Communes.

**Vous pouvez d'ores et déjà contacter votre conseiller Veyle Rénov + au 04 74 45 12 43.**





# Camping le Renom & son bar restaurant « le Renom Gourmand »



## **Mme Chabi, pouvez-vous vous présenter ?**

Après plusieurs années d'expériences dans des restaurants Lyonnais, mon arrivé dans l'Ain m'a donné l'opportunité de me lancer dans la création de pâtes fraîches et de ravioli avec des produits du terroir Aindinois.

## **Qu'allez-vous proposer cette année au restaurant le Renom Gourmand ?**

Avec la municipalité, nous allons proposer une carte variée où chacun pourra y trouver son compte. Nous aurons par exemple des burgers classiques ou au Bresse bleu, des salades repas, des ardoises campagnardes avec tous les jours un menu différent. Les gourmands y trouveront leur compte avec un large choix de dessert.

Aussi, au-delà des menus du jour et de la carte, des soirées spéciales notamment lors des soirées concerts, seront proposées avec les menus invitant à la convivialité. Je proposerai des Rougail saucisse qui est un plat Réunionnais pour ceux qui ne connaîtraient pas, des moules frites pour vous inviter le temps d'un repas en bord de mer, des Braseros et la fameuse paella.

## **Une devise ?**

Le sourire est une langue universelle.

La municipalité vous propose une saison 2023 musicale et gourmande.

Pour les soirées musicales, la programmation est riche et variée.

On vous attend nombreux au restaurant « le Renom Gourmand » qui sera ouvert à tous :

- le midi uniquement : jeudi & dimanche,
- le midi et le soir : vendredi & samedi.

Le restaurant sera géré par Mme Sonia Chabi nouvellement arrivée au sein de l'équipe des agents de la commune !

## **Contact et communication :**

Restaurant le Renom Gourmand : **04 26 88 00 60**

Réservations locatifs, emplacement : **04 74 50 02 75 - 07 56 19 41 89**

- **camping.lerenom@vonnas.com**

Site internet : **<https://www.camping-renom.com/>**

Facebook Camping municipal Le Renom :

**<https://www.facebook.com/profile.php?id=100092184821548>**

## Monsieur F & Cie

Date :  
**8 juillet 2023**  
Horaire :  
**20h30**

### **Nouveau spectacle, nouvel album.**

Ce nouveau projet s'inscrit sur des rythmes latin (rumba catalane, folk alternatif latino ou folk tzigane), mêlant reprises et nouvelles compositions, nous avons travaillé notre set pour qu'il soit dynamique, dansant, convivial et plein de chaleur. Alors un concert avec Monsieur F & Cie, c'est rentrer dans un espace de liberté au son des rythmes de guitares chamarrés de soleil à l'ombre de textes prônant la joie de vivre là, ici et maintenant.





# La programmation :



1<sup>er</sup> et 29  
juillet  
2023

## KARAOKE

organisé par ZIC ET VOIX



## Like a king

Like A King est un Trio de reprises arrangées de Ben Harper et de Soul Music, entre Folk Blues Soul Rock...

Like A King puise surtout dans les premiers albums pour revisiter les titres les plus emblématiques. Une sélection qui vous fera (re)découvrir une musique métissée et envoûtante. Like A King reprend également des grands titres de Soul Rock, influence avérée de Ben Harper.

Rémi Salaun : Chant, Guitare.

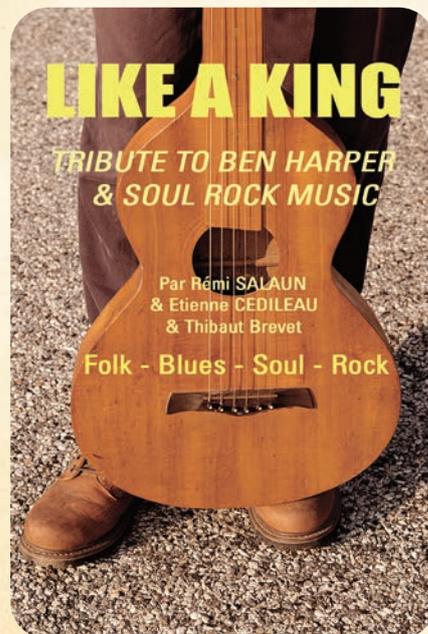
Etienne Cédileau : Guitares 6 / 12 cordes et Slide, Choeurs.

Thibaut Brevet : Batterie.

Chaque musicien insuffle son style personnel développé au fil des années et de leurs multiples expériences musicales, subtiles nuances entre douceur acoustique et envolées électriques.

Date :  
22 juillet 2023

Horaire :  
20h30



## Dramane Pépé Ouedraogo

Pépé musicien originaire du Burkina Faso, vous propose un concert aux couleurs de l'Afrique de l'Ouest.



Date :  
5 août 2023

Horaire :  
20h30

## Ln'K

Date :  
19 août 2023

Horaire :  
20h30

Ln'K, c'est un combo de musiciens et chanteuse, à l'énergie 100% pur jus. Leur truc, c'est le groove. Rien de plus sexy que de vibrer ensemble sur des sons soul et funky !





# Environnement

**Sécheresse dans l'Ain – Mesures de restriction à respecter sur le territoire de l'Ain hors axe Saône**

**ALERTE RENFORCÉE**

**Usages domestiques**

- Interdiction d'arroser les massifs fleuris et les plantes en pot**  
Adaptation pour l'arrosage au goutte-à-goutte ou pied-à-pied ou micro-aspiration autorisé entre 18 h et 11 h
- Interdiction d'arroser les espaces verts et les pelouses**  
Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 21h à 5h)
- Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9h à 21h**  
Prélèvement interdit dans les eaux superficielles
- Interdiction de remplir les piscines privées et les bains à remous (> 1m<sup>3</sup>)** sauf remise à niveau & premier remplissage sous condition
- Interdiction de laver les cours et les façades** (sauf travaux préparatoires à un ravalement)
- Interdiction de laver les véhicules à domicile**
- Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert**
- Ouvrages hydrauliques**  
Interdiction de toutes manœuvres ayant une influence sur la ligne d'eau  
Interdiction de fonctionnement par écluses
- Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau**

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales n'est pas concernée par ces restrictions

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État - [www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)

Version du 22/09/2022

## La tonte

Pour favoriser la biodiversité, faciliter le drainage des pluies, conserver de l'humidité et donc de la fraîcheur, voici les bons gestes à adopter :

- ✦ Laisser des zones refuges non tondues ;
- ✦ Retarder la première tonte et espacer les suivantes autant que possible ;
- ✦ Ne pas tondre trop court ;
- ✦ Prendre le temps d'observer ce qu'il se passe.

## Portes ouvertes aux serres municipales

Le 29 avril, environ 35 personnes sont venues visiter les serres municipales, échanger des graines et recevoir des conseils. Les serres sont très peu chauffées par économie, aussi on produit moins sur place et en moindre quantité. En effet, les plantations de vivaces sont privilégiées. Paillées et arrosées 1 fois tous les 15 jours, elles demandent moins d'eau et sont en place pour plusieurs années. Les employés municipaux produisent encore dans les serres des jardinières qui seront installées sur certains ponts et au Triolet.

## Faire face à la sécheresse

Chacun peut le constater : le ciel est capricieux. **Nous sommes en restriction d'eau depuis 1 an**, et les dernières pluies et prévisions sont largement insuffisantes. Il est nécessaire d'adapter notre comportement à cette nouvelle donne climatique. La commune a dû changer ses pratiques. Il est recommandé aux habitants de faire de même afin de retarder au maximum l'instauration de mesures de restriction plus strictes.

**Exemple :** Respecter les réglementations en vigueur concernant les restrictions et recommandations (usages du karcher, remplissage des piscines, arrosages...), installer des récupérateurs d'eau et même des réservoirs enterrés, pailler, tondre moins haut, privilégier les vivaces.



## La taille des haies

**Les recommandations :**

- ✦ pour les exploitations agricoles, la réglementation impose de ne pas intervenir sur les haies du 16 mars au 15 août ;
- ✦ pour les non-agriculteurs (particuliers, collectivités, etc.), il est recommandé d'intervenir entre le 1<sup>er</sup> septembre et la fin du mois de février.



## Les Fleurs

Vonnas tient à garder **son label 4 fleurs** et encourage ses habitants à agrémenter leurs jardins. Il n'y a pas eu de concours de fleurissement l'été dernier, les jardins ayant trop souffert de la sécheresse. Là encore, il faut revoir les plantations : moins de fleurs annuelles, plus de bulbes et de vivaces et des arbustes sobres. Désormais, on aura surtout des jardins paysagers, les pieds des plantes seront paillés pour protéger la terre et réduire les arrosages. Il ne faut pas renoncer aux végétaux, mais s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.

Pas de concours des maisons fleuries cette année encore, mais nous préparons une soirée sur une thématique environnementale à l'automne.



## Composteurs

La vente a eu lieu sur le marché de Vonnas le 1<sup>er</sup> juin. Belle réussite, puisque **80 composteurs ont été distribués**. Le SMIDOM y prodiguait tous les conseils pour réussir son compostage.

Merci aux Jardins Familiaux pour le café et à l'adjoint Claude Rabuel pour ses conseils, son aide au transport et aussi son gâteau au chocolat 😊.

Rappelons que **le traitement de nos déchets ménagers deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024** (compost des déchets alimentaires et autres déchets biodégradables).

N'attendez pas !

Pour les personnes qui n'ont pas pu se rendre sur le marché, veuillez-vous adresser directement au SMIDOM pour acquérir votre composteur.



## Nettoyage de Printemps

**Le 18 mars**, une belle équipe s'est réunie sur le parvis de la mairie afin de procéder au grand nettoyage de printemps. Les Jeunes Sapeurs Pompiers du Renon étaient là, succédant au groupe de 9 collégiens qui avaient opéré la veille aux abords du collège. Le SMIDOM avait prêté des gilets jaunes et des pinces de ramassage.

Après avoir parcouru rues, routes et chemins du village, l'équipe de 60 nettoyeurs a récupéré 180 kilos de déchets. Il est regrettable de constater que bien que Vonnas soit pourvue de poubelles, PAV et déchèterie, on trouve encore autant de déchets.



## Le cimetière

Les travaux continuent pour 10 000 € d'investissement : maçonnerie intertombes, mise en place d'un gazon résistant à la sécheresse et au piétinement, fauche tardive dans le nouveau cimetière où la vie organique reprend ses droits.

## Usage de l'eau

Le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône a édité un feuillet concernant la gestion de l'eau. **Vous pouvez vous le procurer en mairie**, le consulter directement sur le site du syndicat ou sur l'application Panneau pocket / publications de la mairie de Vonnas.

## Déjections canines

**15 panneaux et plusieurs distributeurs de sacs** ont été installés, les contrevenants encourtent des amendes de 68 €.

**Syndicat BDS inf'eau**  
Avril 2023

**Alerte générale : la planète bleue voit rouge !**

La Terre est l'unique planète du système solaire sur laquelle se trouve encore de l'eau à l'état liquide, une condition indispensable à la vie. Mais pour combien de temps encore ? Les constats faits dans le dernier rapport du GIEC ou lors de la récente conférence de l'ONU consacrée à l'eau, la première depuis 40 ans - il était temps - sont inquiétants. Son Secrétaire général a dressé un tableau sombre de l'avenir de l'eau, un droit humain compromis par une surconsommation « voracique » et une utilisation non durable qui provoquent son évaporation en réduisant la planète. « Nous sommes témoins du cycle de l'eau détruit les écosystèmes et contaminé les eaux souterraines ». De fait, près de 3 catastrophes naturelles sur 4 sont liées à l'eau. Une personne sur quatre, et sans service d'eau géré de manière sûre et sans eau potable.

Nous pays qui bénéficions jusqu'ici d'un climat tempéré n'est pas épargné. Le temps où nous pensions avoir des ressources en eau inépuisables est révolu. Leur surexploitation irrésistible devient aujourd'hui irresponsable. Il est grand temps d'agir, de préserver nos ressources et de les partager. Un Plan territorial de gestion de l'eau est en réflexion sur la Dombes. Soulignons que tous les acteurs et tous les usagers concernés y contribuent efficacement et solidairement.

**Le compte sur vous !**  
Didier MUNHET, président du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône

**Le syndicat des eaux**

Nombre de communes desservies :	67
Population alimentée :	93.000 habitants
Nombre d'abonnés :	42.500
Longueur totale de canalisations :	1.710 kms
Volume de production (m³) :	6.400.000
Budget investissements 2023 :	13,5 millions d'euros

Cette publication est éditée par le Syndicat d'eau potable Bresse-Dombes-Saône.  
Site : Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans  
Directeur de la publication : Didier Munhet - président  
Coordination Rédaction : Serge Esualdi  
Maquette : Antoine Chich - Koolhaas  
Illustration : Victor Grigoriev

contact : [accueil@sep-bds.fr](mailto:accueil@sep-bds.fr)



# Culturez vous !



## EMD

Une réussite pour l'**apéro concert de l'Ecole de Musique et de Danse (EMD)**. Un temps convivial apprécié !

Retour en images !



## Fête du court-métrage

La première édition vonnassienne de la Fête Du Court Métrage s'est tenue les 15 et 16 Mars 2023.

Quelques 500 élèves du collège et des écoles primaires ont bénéficié avec enthousiasme de ces projections organisées par la municipalité. La soirée de clôture a été très animée avec une cinquantaine de spectateurs heureux d'échanger sur la séance.

Merci à la médiathèque municipale qui a largement contribué au succès de cette manifestation. Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles projections.

### C'est quoi un court-métrage ?

Le court métrage est un format cinématographique méconnu qui pourtant révèle la personnalité, le parti pris esthétique ainsi que les sujets de prédilections d'un auteur alors en devenir. C'est un premier pas - parfois un second ou un troisième - qui traduit l'envie de raconter quelque chose, de dessiner et partager des émotions, de questionner ou divertir. Cet électron libre du paysage audiovisuel est un véritable champ d'expérimentation où le jeune talent, en passe de devenir réalisateur, peut s'essayer à différentes techniques, à différents traitements narratifs... C'est un champ des possibles où tout est permis, même l'erreur !

Fêter le court métrage, c'est célébrer la diversité (de formes, de tons, d'origines) ainsi que la liberté.

# Prochains événements

## Festivités du 13 juillet

La municipalité, aidée des Associations vonnassiennes (\*), prépare les festivités du 13 juillet.

- ▶ La soirée commencera par un dépôt de gerbe au monument aux morts dès 20h30, suivi du verre de l'Amitié dans la Cour des Associations.
- ▶ Les enfants sont invités à participer à la retraite aux flambeaux depuis la cour des Associations jusqu'au stade (flambeaux fournis par la mairie).
- ▶ Point d'orgue de la soirée, le feu d'artifice sera tiré à 22h45 au stade.
- ▶ La fête se poursuivra avec Buvette et flonflons.

Nous vous attendons nombreux pour fêter cet événement national, et le début de la saison estivale

*\*(Merci à l'Amicale des Sapeurs Pompiers, FCBV, Inter-Associations, Marche Nature Santé, Vonnas'Anime, Vonnas Patrimoine, Zic et Voix pour leur aide précieuse)*

## Bus Mobile du 4 au 6 septembre

La Communauté de Communes a été sollicitée par Le Fonds Régional d'Art Contemporain d'Auvergne pour accueillir le Musée Mobile. Il s'agit d'un camion dans lequel est présentée une exposition d'art contemporain sur le thème de la lumière. Des créneaux horaires ont été proposés aux établissements scolaires du territoire : écoles et collèges et au centre aéré de Vonnas. Un temps sera proposé au tout public pour visiter l'exposition le mercredi 6 septembre après-midi.



# Restaurant Scolaire

En juin 2019, une modification des horaires de l'école a été votée au Conseil d'Ecole. Un temps méridien plus long a permis de mettre en place **2 services de restauration**.

Nous constatons une augmentation du nombre d'élèves fréquentant le restaurant scolaire. **Nous avons jusqu'à 200 enfants présents** sur les près de 280 enfants inscrits dans le groupe scolaire Narcisse Devaux.

Le 1<sup>er</sup> service est réservé aux enfants de maternelle et de CP et le second aux élèves des classes de CE1 à CM2.

14 agents accompagnent les enfants durant le temps méridien (cantine et cour).

Toute cette organisation a un coût global (fournitures des repas, personnel, entretien des locaux,...) de 200 319,49 € et les sommes facturées aux parents s'élèvent à 93 310,60 € sur l'année 2022, soit une prise en charge par la collectivité de 107 008,99 €.

Les repas sont fournis par un prestataire qui suit un cahier des charges tenant compte des obligations liés à la loi EGAlim et au Plan Climat Air Energie (PCAET). Ces obligations se portent aussi bien sur la provenance des produits, leur qualité que les contenants utilisés pour le transport (récipient recyclable, absence de plastique, ...).

Nous remercions l'ensemble du personnel communal pour leur engagement envers les enfants qui fait de ce temps un agréable moment.





# Vie économique

## Distri Club Médical,

### le nouveau magasin de matériel médical et paramédical

C'est le nouveau magasin de vente et location de matériel médical et paramédical qui a ouvert ses portes depuis le 9 mars dernier à la Maison Médicale, 107 rue du 19 mars.

**Catherine BONNE**, sa gérante, préparatrice en pharmacie de métier, et diplômée orthopédiste, orthésiste et podologue, propose de vous accompagner pour votre confort quotidien, avec une large gamme de produits d'hygiène, de compression médicale et de soins pour les personnes dépendantes. Elle propose des produits orthopédiques, des prothèses mammaires et leurs lingeeries adaptées. Des semelles orthopédiques peuvent être réalisées sur mesures de façon traditionnelles ou en 3D.

Elle loue des lits médicalisés, fauteuils roulants manuels, lève-personnes, dont elle assure la livraison, l'installation et le service après-vente. Vous pouvez lui demander un diagnostic de votre domicile : les déplacements et équipements seront étudiés pour vous permettre de profiter de votre espace de vie en toute sécurité et en toute autonomie.

Elle vous accueille le lundi de 14h30 à 18 heures, les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 18 heures. Sur rendez-vous le lundi matin et le mercredi toute la journée.

Contact :  04 74 25 00 70  [vonnas@districlubmedical.com](mailto:vonnas@districlubmedical.com)



## Imaje Sans-son,

### un photographe à votre service



Depuis le mois de janvier dernier, **Jean-François PROTTE**, passionné de photographie, propose avec son épouse, Martine, d'immortaliser vos plus beaux événements.

Professionnels de la photographie, équipés d'un studio mobile avec fond noir, ils offrent différents shooting photos, en intérieur ou extérieur, se déplacent sur le lieu de votre événement pour capturer vos plus beaux moments.

Ils sont à l'affût de tous les petits détails pour vous remettre un reportage fidèle à votre image, que ce soit pour un mariage, un anniversaire, une fête de famille, des photos de famille, de sport, animaux de compagnie, etc.

Disposant d'un drone, ils peuvent aussi réaliser des photos aériennes.

**N'hésitez pas les contacter :**

 06 62 77 52 46 ou au 06 59 29 84 0

 [imajesansson@gmail.com](mailto:imajesansson@gmail.com)





# Vie économique

## Institut Jolies Filles, Belles jusqu'au bout des ongles

Institut Jolies Filles, c'est le nom du nouvel institut de beauté créé par **Blandine DESMARIS**.

La jeune vonnassienne a décidé de prendre son autonomie et de créer son propre institut de beauté. Diplômée d'esthétique, elle est spécialisée dans la pose d'ongles en gel, extension et remplissage, elle assure également l'épilation pour les femmes et les hommes. Elle est à l'écoute des besoins et des envies de ses clients(es).

Son institut se situe dans la zone des Grands Varays, à l'aquarium, 26 Rue Roland Garros, à proximité du magasin d'électroménager.

Pour la prise des rendez-vous ou avoir des informations, on peut la joindre au

 06 45 97 17 65

 institut\_jolie-filles

 institut Jolies Filles



## Devenez acteur de votre vie avec l'aide de Virginie VIALADE



**Virginie VIALADE**, Rével'Toi Coach, Praticienne EFT - Hypnose et Sonothérapie, spécialisée en libération émotionnelle depuis plus de 11 ans.

Par choix de vie, elle s'installe avec sa famille à VONNAS au **375 Avenue de la Gare**. Depuis quelques mois, elle a ouvert son cabinet à son domicile où elle reçoit des adultes, ados et enfants pour dépasser des blocages et redonner du pouvoir à chacun.

Formée dans les thérapies brèves (coaching, EFT et hypnose), elle accompagne ses clients pour des problèmes de sommeil, de relationnel, de manque de confiance, d'angoisse, de phobie ou pour aider à traverser les différentes étapes de la vie (séparation, deuil, accident). Son approche aujourd'hui est de marier ses outils pour être plus efficace et agir sur tous les plans : à un niveau mental et émotionnel, puis en Sonothérapie pour travailler à un niveau vibratoire (énergie) et corporel.

Sa passion : fournir des outils pratiques pour aider à se déconnecter du mental, prendre soin de soi, (re)trouver une sérénité, une confiance pour profiter de la Vie !

Elle propose des séances individuelles d'une durée d'une heure environ et des ateliers collectifs. Les consultations se font sur rendez-vous uniquement.

**Vous pouvez la contacter au**  **06 72 05 19 90**

**ou sur son site** [www.reveltoi.com](http://www.reveltoi.com)



# Infos municipales



## Carte d'identité et passeport

## Droit au calme

### Pollution sonores et bruits de voisinage sont l'affaire de tous

L'organisme humain ne s'habituant pas au bruit, il constitue pour nos concitoyens, l'une des nuisances les plus fortement ressenties et les moins bien tolérées. Longtemps désignée comme une nuisance plus qu'une pollution pouvant affecter clairement la santé, de nouvelles études ont montré que le bruit affecte notre bien-être et pourtant, nous avons tous le droit au calme.

**Les pollutions sonores sont multiples :** Elles peuvent émaner d'une personne, d'un animal ou d'une installation et sont sanctionnées dès lors qu'elles constituent un trouble anormal se manifestant de jour ou de nuit.

Au-delà de la circulation, c'est aussi chez les particuliers et dans les jardins que le bruit s'intensifie et se généralise.

Aussi, le développement de la miniaturisation des équipements électroniques et les nouvelles technologies tendent à introduire dans notre quotidien de plus en plus d'appareils dont le volume sonore nuit directement à l'entourage (enceintes, téléphone, console de jeux...).

La mairie est en première ligne pour lutter contre les nuisances ; nous sommes garants du respect du droit au calme dans notre commune. Elle nécessite un travail d'écoute des parties en présence, de conciliation mais également une rigueur dans l'application d'un droit au calme pour tous.

Notre action sera toujours limitée dès que lors que le civisme, le respect et le bon sens ne sont pas de mise. Certains, au nom de la liberté individuelle, vivent sans se soucier de la collectivité. A chacun de s'organiser afin que cette pollution soit la plus limitée possible durant les week end et les jours fériés.



**Aussi, nous rappelons la règle suivante, sont autorisés les actions engendrant des nuisances qu'aux horaires suivants :**

- Les jours ouvrés de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30 ;
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Depuis 2021, les demandes de création ou renouvellement de titres d'identité ont connu une hausse inédite. L'Hexagone est ainsi passé d'environ 9 millions de demandes en 2019 à plus de 12 millions en 2022. Les prises de rendez-vous en mairie sont aujourd'hui totalement engorgées.

Suite à des échanges avec les services de l'Etat, **la commune de Vonnas a décidé de mettre en place un service de recueil de titre.** Même s'il n'est pas réservé à la population locale, il répond pleinement à l'objectif d'un service public de proximité.

Le matériel (ordinateur, prise d'empreinte, scanner) est pris en charge par le ministère, tout comme l'installation de la ligne téléphonique et la formation des agents agissant sur cette mission avec une dotation financière.

La commune vise l'objectif de 72 rendez-vous/semaine avec une **mise en place escompté au second semestre 2023**, délai qui dépend du raccordement de la mairie à la fibre.

Malgré les dotations, le reste à charge financier de la commune sera de 5 à 10 000€.

## Opération stérilisation et identification des chats errants



La commune fait face à une prolifération des chats errants dans divers lieux publics qui peuvent occasionner des nuisances avérées et de nombreux habitants nous ont sollicités pour intervenir sur ce sujet.

Le 7 février, le conseil municipal a ainsi validé une procédure afin de mettre en place des opérations d'identification et de stérilisations chats non identifiés, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune.

Le Code rural permet au Maire d'organiser des campagnes de stérilisation et d'identification préalable à leur relâche dans les lieux de piégeage.

**La municipalité de VONNAS s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis** en raison de son expertise reconnue en matière de régulation du nombre de chats.

Ainsi, elle s'appuie sur le dispositif global suivant :

- La **signature d'une convention avec l'association 30 Millions d'Amis** prévoyant au maximum la stérilisation de 30 chats avec une participation à 50% des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique. Le solde reste à charge de la collectivité soit un montant maximum pour 2023 de 1 350 €.

- Un **partenariat avec l'association « Instant Fel'Ain »** qui organisera et diligentera les opérations de piégeage et de stérilisation.

Dès lors que ces opérations sont réalisées, les animaux sont relâchés sur leur site de résidence antérieure évitant ainsi l'arrivée de nouveaux animaux.

**Vous êtes confrontés à la prolifération des chats errants dans votre alentour, n'hésitez pas à contacter soit la mairie au 04 74 50 02 48, soit l'association Instant Fel'Ain au 06 08 18 34 25 ou par mail à [instantfelain@gmail.com](mailto:instantfelain@gmail.com).**